



## ***Mairie d'Aumont en Halatte***

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Tel : 03.60.46.18.84

---

*Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis*

---

### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 novembre 2018**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 12 novembre 2018 s'est réuni le lundi 26 novembre 2018 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

Mesdames BOUTOILLE, CARTON, DEL RIO, DIVAY, FIEVET-BAUDEN, JAUNET, CORMARY  
Messieurs GRATTIERI, GROSPIRON, MARVILLE, PALMER

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur ROTHER (Pouvoir à Mme JAUNET)

#### **ABSENTS :**

Madame DENIS Jamila

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

#### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

Françoise DEL RIO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

#### **3/ Décision modificative au budget principal**

Madame le Maire indique que les travaux d'enfouissement de l'électricité doivent être mandatés au compte 2041582.

Il convient donc de retirer 380 000 € du compte 2151 pour les créditer au compte 2041582.

Aussi, Madame le Maire informe le conseil qu'elle souhaite acheter un terrain situé sur les Terres St Nicolas.

Pour cela, il convient de retirer 1 000 € du compte 2151 pour les créditer au compte 2117.

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications sur le budget principal.*

#### **4/ Modification de la surtaxe communale**

Madame le Maire indique que dorénavant, le montant de la taxe sur l'eau est assujetti à la TVA. Il convient donc de voter le montant de cette taxe en précisant que c'est en HT.

*Après délibération, le Conseil Municipal accepte le montant de la surtaxe communale.*

#### **5/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT au Conseil.

La taxe professionnelle est dorénavant encaissée par la Communauté de Communes (18 102 €).

*Celle-ci nous la reverse mensuellement déduction faite des frais transférés, à savoir pour Aumont l'adhésion au sage de la nonette soit 327 €.*

*Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.*

#### **6/ Extension EPFLO**

La région souhaite créer un EPFO sur l'ensemble du territoire, le sud de l'Oise est déjà pourvu d'un EPFLO qui fonctionne très bien.

Le Conseil Municipal refuse l'adhésion.

#### **7/ Détermination de la durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des lignes électriques**

Madame le Maire indique que les travaux doivent être amortis. Madame le Maire propose l'amortissement sur 30 ans.

*Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'amortissement des travaux sur 30 ans.*

#### **8/ Récupération TVA par la voie fiscale sur le budget eau et assainissement**

Madame le Maire informe le conseil que la commune doit délibérer sur la récupération de la tva par voie fiscale si elle souhaite la récupérer.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la récupération de la TVA par la voie fiscale sur le budget eau et assainissement.*

#### **9/ Indemnité de conseil du Trésorier Municipal**

Le Trésorier nous a envoyé sa demande d'indemnité, compte tenu des restrictions budgétaires. Madame le Maire propose d'attribuer 80% du montant maximum au trésorier à savoir 311.15 €.

A l'unanimité le conseil accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20h15.

Christel JAUNET  
Le Maire

